

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE D'ESPEYRAC

12140

Tél : 05 65 69 88 69

[mairie-espeyrac@wanadoo.fr](mailto:mairie-espeyrac@wanadoo.fr)

**Arrêté n° 240918\_18 du 18 septembre 2024**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESPEYRAC**

- VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Route ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée par arrêté du 31 juillet 2002 ;
- VU la demande présentée par Monsieur MARC André, en date du 17 septembre 2024, qui souhaite effectuer des travaux de réfection de toiture avec des équipements de chantier en occupant temporairement le domaine public au 8 rue de la Forge ;
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier temporairement la réglementation de la circulation pour permettre la réalisation de ces travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Du lundi 23 septembre au samedi 5 octobre 2024 inclus, Monsieur MARC André, pétitionnaire, est autorisé à occuper provisoirement le domaine public pour procéder à des travaux de réfection de toiture, au 8 rue de la Forge.

**Article 2 :** Pendant cette période, la réglementation de la circulation dans l'agglomération d'Espeyrac, au niveau des travaux, sera modifiée de la façon suivante pour permettre leur réalisation :

- La circulation sera interdite aux véhicules, entre le 8 et le 12 rue de la Forge, sur la période du lundi 23 septembre au samedi 5 octobre 2024.
- Un passage sera sécurisé pour les piétons.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place, et maintenue pendant toute la durée des travaux, par le pétitionnaire.

**Article 4 :** M. MARC André, M. le Commandant de Gendarmerie, M. l'Adjoint au Maire chargé de la voirie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Espeyrac, le 18 septembre 2024

Le Maire

Sébastien COSTES

